



# AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR** du règlement R 229-2024, qui a pour objet d'adopter la *Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* de la Municipalité.

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase:

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement portant le numéro R 229-2024;

**QUE** le règlement R 229-2024 a pour objet d'adopter la *Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* de la Municipalité;

**QUE** ce règlement n'a aucune incidence financière pour la municipalité.

**QUE** ce règlement entre en vigueur le 3 décembre 2024, jour de sa publication;

**QU'**une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la Municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 3<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2024

*Claudie Levasseur*

Claudie Levasseur  
Directrice générale et greffière-trésorière